

# CHARTRE GALGOS ETHIQUE EUROPE

## PRESENTATION DE LA CHARTRE

Chers Amis des Lévrieris,

La situation des lévriers (galgos, podencos, pharaons) est dramatique en Espagne où ils ne sont même pas considérés comme des animaux domestiques. Ils sont les victimes d'une mafia organisée et sans scrupule. Le gouvernement espagnol interpellé sur ce sujet a prouvé à maintes reprises qu'il n'avait pas la volonté d'apporter des solutions efficaces à cette situation. Parallèlement, ces lévriers deviennent pour trop d'associations européennes une manne d'enrichissement pendant qu'ils sont placés bien trop vite et n'importe comment. Pendant que des associations peu scrupuleuses font des appels à dons incessants qui arrivent au compte goutte sur le terrain ou qui n'y arrivent, la plupart du temps, jamais, des animaux continuent de s'accumuler dans les refuges espagnols ou d'y être euthanasiés. Sans parler des protecteurs privés vivant dans la misère, bravant parfois les lois en ayant chez eux des animaux trop nombreux, mal suivis, mal nourris, mal soignés.

Quant au transport, trop de lévriers sortent d'Espagne non identifiés, dans des conditions inadaptées, sans boire ni manger sur de longs trajets. Certains en meurent. Sur tous ces abus, l'omerta règne.

A cette situation désastreuse vient s'ajouter le manque total d'une politique associative européenne globale.

Vous savez tout ceci aussi bien que nous. Si cette situation vous révolte, si vous avez envie de participer activement à la faire évoluer, nous arrivons à la même conclusion. Dans ce contexte difficile, nous avons constitué un groupe de réflexion pour l'élaboration d'une charte associative dont nous avons fait du galgo le symbole. Cette proposition d'éthique commune s'adresse à toutes les associations de sauvetage des lévriers espagnols. Elle s'enrichira des projets que vous voudrez bien y associer. Nous serons heureux de votre participation aux actions qui en découleront.

Les galgos et les podencos, contrairement aux chiens de race, sont difficilement adoptables en Espagne. A travers l'Europe, les refuges sont remplis de chiens en souffrance. Les signataires devront prendre en considération la situation d'ensemble de leur pays et veiller à ne pas développer une politique qui ne ferait que l'empirer. Il n'est pas raisonnable qu'une association, dont le but social et la raison d'être sont la protection des galgos, importe des hordes de chiens et croisés espagnols alors que les refuges de son pays en sont bondés. La signature de la charte implique une attitude sage et responsable et invite chaque signataire à considérer avec compassion chaque cas particulier, tous les animaux méritant notre aide et notre respect.

Par ailleurs, notre but n'est pas de pousser les associations étrangères à se substituer aux Espagnols mais à se battre à leurs côtés pour que les lois changent au niveau européen (ou soient correctement appliquées) et que leurs lévriers soient respectés.

Nous souhaitons soutenir l'Espagne qui est, comme tout membre de la C.E.E., signataire de conventions européennes dont elle doit assumer la mise en place pour la reconnaissance des droits des lévriers. Nous sommes prêts à l'interpeller fermement à partir d'actions européennes pour que les lévriers espagnols soient enfin protégés et pour que leur statut change radicalement. Tel est l'objectif que nous nous fixons et auquel nous vous invitons à participer.

## LA SPECIFICITE DES LEVRIERS

Le lévrier est un canidé dont les particularités physiologiques sont liées aux deux fonctions traditionnelles qui l'ont façonné : la chasse et la course. Des accidents, notamment en cours d'anesthésie, ont prouvé cette spécificité. Il s'ensuit que de nombreux problèmes sont arrivés chez les familles ne comprenant pas bien ces particularités ou possédant des chats et des jardins mal clôturés. De par sa nature hypersensible et hyper réactive, le lévrier nécessite des adoptants rigoureusement sélectionnés.

Une charte est basée sur la **TRANSPARENCE** et la **CONFIANCE**. Notre charte s'élève contre les abus et l'omerta qui s'exercent actuellement au détriment du bien-être et du devenir des animaux. Elle s'appuie sur la loi européenne qui définit l'animal comme « un être sensible », (en anglais «sentient being», être qui sent et ressent des émotions, des plaisirs, des souffrances) et sur son respect. Nous demandons à tout refuge, toute association qui souhaite en devenir signataire de s'engager à l'appliquer. Nous souhaitons la création d'une cellule de veille éthique, une sorte de comité des « Sages », qui s'engage à s'assurer que chacun respecte bien ses engagements au risque d'exclusion de la liste des signataires.

Nous vous adressons une première ébauche que nous vous invitons à affiner. Vous souhaitez signer mais vous vous posez certaines questions, n'hésitez pas à nous contacter.

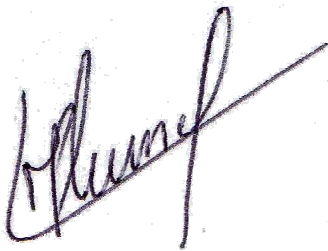
Un site plateforme vient d'être créé : <http://www.galgos-ethique-europe.eu>

Vous y trouverez une présentation de la charte et un formulaire de signature où vous pourrez apporter vos suggestions. Ce site se propose de présenter tous les signataires de la charte, leurs projets et leurs actions.

Cette charte a été élaborée pour les refuges et les associations, mais elle pourra également être signée par des personnes membres ou non d'associations sensibilisées à la cause de ces animaux. Elle s'élève contre le fait que les lévriers espagnols deviennent des animaux de « rapport ». Une association sérieuse vit sur les dons et les adhésions, par sur le « bénéfice » généré par la « vente » des animaux.

Nous vous assurons de notre dévouement à la cause des lévriers espagnols et restons dans l'attente de vous accueillir comme membre signataire générateur de projets dans une éthique véritablement fédérative et active à l'échelle européenne

Très cordialement,



Louis Marie PLUMEL.....  
Président de Lévriers en Danger, .....  
<http://www.levriers-en-danger.fr>  
<http://www.galgos-ethique-europe.eu>

Pour le groupe des concepteurs rédacteurs de la Charte Galgos Ethique Europe  
Contact :

[info@galgos-ethique-europe.eu](mailto:info@galgos-ethique-europe.eu)

Lyon, le 29 Mai 2008

# CHARTRE GALGOS ETHIQUE EUROPE

## BUT DE LA CHARTRE

Notre but est de poser un acte fédérateur dans son esprit par la signature d'une charte déontologique basée sur la transparence et le sens du bénévolat. Elle rassemblera les associations de sauvetage des lévriers espagnols véritablement désintéressées qui ne font pas de la protection animale une source de profits matériels ou d'accumulation de biens immobiliers ne profitant pas aux animaux.

Nous souhaitons :

- ❖ Etablir un ensemble de critères à respecter autant sur le territoire espagnol que dans les divers pays européens. Ils intègrent le respect des lois européennes et nationales de protection animale et le respect des animaux par ses différents acteurs à tous les niveaux, incluant les adoptants.
- ❖ Elaborer peu à peu une politique globale européenne posant des actes forts auprès de la Commission Européenne à Bruxelles et du Gouvernement espagnol. Différents projets sont d'ores et déjà envisagés. La liste des signataires permettra d'appuyer certaines actions auprès des Euro-Députés.
- ❖ Poser les bases d'une structure commune apte à faire pression sur les autorités européennes et espagnoles chaque fois qu'il y aura impunité avérée.

Les associations signataires s'engagent à une transparence TOTALE ET ENTIERE sur le respect de cette charte. Elles s'engagent également à respecter les principes fondamentaux de toute organisation caritative : le sens du service désintéressé et les actions à but non lucratif.

Une cellule de veille composée d'un responsable de chaque association signataire sera chargée de l'acceptation des nouveaux venus ou de l'exclusion en cas de manquement grave à l'éthique proposée.

## ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTRE

Toute association ou privé sympathisant s'engage envers les animaux en général, les lévriers espagnols en particulier à :

Ouvrer au sauvetage des lévriers espagnols en respectant leur nature d'êtres sensibles et en mettant tout en œuvre pour leur bien-être et la recherche de foyers adoptants les aimant et les respectant.

Faire connaître et respecter la réglementation européenne et nationale liée aux animaux domestiques et non domestiques et à participer à des actions visant à l'améliorer auprès d'autres associations, des gouvernements concernés et des euro-députés.

Les principaux acteurs de notre charte sont :

- ❖ Associations, refuges, perreras et bénévoles indépendants en Espagne.
- ❖ Engagement des associations européennes vis-à-vis des protecteurs espagnols.
- ❖ Associations européennes, familles d'accueil, adoptants.

## ASSOCIATIONS, REFUGES, PERRERAS ET BENEVOLES INDEPENDANTS EN ESPAGNE

Nombreux sont les Espagnols qui sacrifient leur vie personnelle pour sauver des lévriers pendant que certains de ces animaux se retrouvent bloqués dans des familles d'accueil ou en refuge trop longtemps à l'étranger ou sont en fugue sans être vraiment recherchés parce qu'ils n'ont pas été placés dans la famille adaptée.

Les associations, refuges, perreras et bénévoles indépendants en Espagne signataires de la Charte s'engagent à œuvrer dans l'esprit éthique de la Charte, dans la transparence et le respect des animaux. Ils veilleront aux conditions dans lesquelles les animaux sont gardés, soignés et mis à l'adoption dans leur environnement d'origine.

Ils s'engagent à :

- ❖ Respecter les lois espagnoles et européennes de protection animale et leurs normes environnementales et phyto-sanitaires.
- ❖ Soigner, nourrir, stériliser, sociabiliser et traiter avec humanité les animaux proposés à l'adoption. Leur prodiguer des soins contre la douleur si cela est nécessaire (en cas d'amputation, castration, opération chirurgicale, etc.).
- ❖ Proposer uniquement des animaux stérilisés.
- ❖ Proposer uniquement les animaux et les chiots identifiés accompagnés de leur carte d'identification.
- ❖ Proposer uniquement les animaux et les chiots vaccinés en conformité avec les législations en cours, accompagnés de leur passeport européen de santé. Nous rappelons le délai obligatoire de 21 jours avant toute sortie du territoire espagnol.
- ❖ Garantir une information transparente sur l'âge, l'historique connu, l'état général et l'équilibre comportemental des animaux, particulièrement lorsqu'un problème existe et peut mettre une vie de famille ou des enfants en difficulté.
- ❖ En cas de dons, permettre aux associations et à la cellule de veille de la Charte de s'assurer des améliorations apportées aux installations ou que les animaux en ont bien bénéficié.
- ❖ Permettre sur demande préalable la visite des locaux à leurs partenaires signataires.
- ❖ Réserver les animaux à l'association qui s'engage à les prendre en charge.
- ❖ Avertir la cellule de veille de la charte si une association commet des abus mettant le devenir des animaux en danger.
- ❖ Avertir la cellule de veille de la charte lorsqu'un manquement grave au respect des animaux est commis et non puni par les autorités espagnoles. (Nous vous exposerons ultérieurement le projet que nous avons à ce sujet).
- ❖ Confier en priorité leurs animaux aux associations signataires de la Charte qui s'engagent à les prendre en charge.

## ASSOCIATIONS EUROPEENNES DE PROTECTION GALGOS

Les associations signataires s'engagent à avoir une ligne directrice cohérente et responsable tenant compte de la situation générale des animaux autant en Espagne que dans leur pays. Elles veilleront à ne pas viser un développement incontrôlé où la quantité prime sur la qualité et où le besoin de pouvoir s'exprimant par « devenir le plus grand, le plus puissant » justifie l'exploitation du malheur des lévriers et des pratiques sans éthique.

Vis-à-vis des protecteurs espagnols, elles s'engagent à :

- ❖ Respecter la réglementation européenne et nationale liée aux animaux domestiques et non domestiques et à œuvrer à l'améliorer en participant aux actions proposées dans ce sens aux euro-députés et aux autres associations.
- ❖ Respecter le travail des partenaires espagnols et les soutenir dans leurs efforts d'amélioration des conditions de vie et soin des animaux et des locaux.
- ❖ Exiger des partenaires espagnols qu'ils travaillent dans la légalité en respectant également les normes phytosanitaires et environnementales de leur pays ; Leur apporter un soutien actif.
- ❖ Refuser tout animal adulte ou chiot qui n'a pas son passeport européen d'identification et son carnet de vaccination à jour des vaccins et délais en conformité avec la législation existante.
- ❖ Refuser tout animal ou chiot présentant de graves troubles de santé ou d'équilibre de comportement et qui pourrait nuire à la santé des animaux vivant dans le pays d'importation. Etre particulièrement vigilants sur les risques de contagion. Chaque cas difficile pourra être traité en toute transparence entre les différents acteurs concernés, chacun faisant selon ses possibilités mais toujours en conformité avec la loi.
- ❖ Refuser les chiots de moins de 3 mois : parce qu'ils changent rapidement d'apparence, ils risquent d'être rapidement rejetés par des adoptants inconstants.
- ❖ Traiter chaque sujet particulier pour envisager ensemble les meilleures solutions : animaux très malades ou ayant besoin de soins spéciaux, etc. animaux à l'équilibre comportemental difficile, etc.
- ❖ Convenir d'un prix de « cession » minimum couvrant les frais engagés pour chaque animal et une marge permettant d'en soigner d'autres.
- ❖ Donner aux protecteurs espagnols des nouvelles des lévriers pendant minimum un an.
- ❖ Privilégier le contact direct entre adoptant étranger et association/bénévole espagnols qui le souhaitent.
- ❖ Ne pas sortir un animal d'Espagne sans avoir assuré son accueil (provisoire ou chez l'adoptant) sur le territoire d'importation ; étant bien entendu que les chenils, sociétés protectrices d'animaux, refuges sont TOTALEMENT exclus.
- ❖ Assurer la « traçabilité » des animaux adoptés par des fichiers où le nom et l'adresse des adoptants seront répertoriés. En cas de problème, ces éléments pourront être communiqués.
- ❖ Informer les autorités sanitaires du pays importateur de l'entrée sur le territoire de ces animaux.
- ❖ Informer les Espagnols, en cas de perte ou de fugue d'un lévrier des actions entreprises pour le retrouver.
- ❖ Aider par des appels à dons pour les cas particuliers (opérations, épidémie, catastrophe naturelle, etc.) ; Apporter un soutien actif par des campagnes d'appels à matériel, médicaments ; parrainage. S'assurer que les dons reçus sont utilisés pour l'amélioration du bien-être des animaux.
- ❖ Reverser l'intégralité des sommes récoltées, du matériel ou des médicaments collectés.
- ❖ Respecter vis-à-vis des protecteurs espagnols et des donateurs le principe de transparence financière et s'engager à mettre sur le site web ou le blog de l'association les

Cette charte possède un copyright, visible à la fin de celle-ci, et qui a sa propre adresse Internet permanente!

La reproduction de l'oeuvre décrite est STRICTEMENT INTERDITE.

initiales des personnes donataires avec la somme reversée. Lorsque le don est effectué, mettre une copie de la pièce justificative (Reçu banque ou poste, etc. et sa photo numérique en .jpg par ex.).

- ❖ Refuser de cautionner les refuges qui ne s'améliorent pas alors que des dons réguliers leur sont faits.
- ❖ Prendre en charge en priorité les animaux des Espagnols signataires de la Charte.

## ASSOCIATIONS EUROPEENNES, FAMILLES D' ACCUEIL, ADOPTANTS

Dans leur pays, les associations européennes s'engagent en particulier à :

- ❖ Respecter rigoureusement la législation de leur pays et œuvrer à l'améliorer ; ex. pour la France : dans les 15 jours suivant l'adoption, la carte d'immatriculation doit être remise à l'adoptant pour le changement de nom auprès de la S.C.C..
- ❖ Privilégier la qualité des placements et bannir les sauvetages de masse dans de mauvaises conditions.
- ❖ Sélectionner soigneusement les délégués, les responsables adoption et transport pour leur sens éthique et leur sens des responsabilités, leur capacité à œuvrer de manière totalement désintéressée. Leur conseiller la lecture d'ouvrages permettant d'améliorer leur connaissance du comportement et du bien-être des lévriers.
- ❖ Sélectionner attentivement les familles d'accueil, les adoptants, les conditions de vie proposées en fonction de critères correspondant au caractère de l'animal, à son bien-être et à sa sécurité. En cas de problème, leur recommander les conseils d'un éducateur canin.
- ❖ Veiller à ce que tout animal soit placé dans la famille la plus adaptée en refusant les adoptants offrant trop d'absence, les longues heures enfermés sur un lieu clos ou dans une cage, enchaînés sans confort, une vie en niche dehors, les jardins mal clos, etc. Evaluer très sérieusement la compatibilité entre adoptant et adopté tant en ce qui concerne l'état de santé de l'animal que son équilibre comportemental ou ses particularités.
- ❖ Eviter de mettre l'animal en famille d'accueil et chercher à le placer directement chez son adoptant, sauf en cas de problème particulier qui nécessite un séjour de réhabilitation chez des personnes expérimentées.
- ❖ En cas de non adaptation de l'animal à son nouveau cadre de vie, d'incompatibilité d'humeur avec son nouveau maître, s'engager à reprendre l'animal de suite.
- ❖ Eviter de remonter des animaux lorsqu'un seul lévrier espagnol se retrouve en refuge faute d'adoptant ou de famille d'accueil adaptée.
- ❖ Eviter la politique de « famille d'accueil » à tout va alors que les adoptants font défaut pour éviter que des animaux attendent de longs mois chez des accueillants qui n'en veulent plus.
- ❖ Respecter les efforts faits par les adoptants de bonne volonté et s'interdire d'aller reprendre abusivement un animal dont on n'a pas la preuve qu'il est maltraité.
- ❖ Demander aux délégués des contacts réguliers avec la famille adoptante, un suivi sérieux des animaux placés et l'engagement de faire vacciner annuellement les animaux avec vérification possible auprès du vétérinaire traitant, l'envoi régulier de photos montrant l'animal bien intégré dans le milieu familial. Transmettre ces éléments aux protecteurs espagnols qui en feront la demande pendant la première année et au-delà s'ils le souhaitent.
- ❖ Lorsqu'un animal, même arrivé chez son adoptant, fugue ou est perdu, l'association s'engage à soutenir la famille d'accueil ou adoptante en l'aidant dans ses démarches de recherche. Le refuge espagnol d'origine en sera informé.
- ❖ Bannir les avantages en nature et les rémunérations déguisées des responsables d'associations et de leurs bénévoles.
- ❖ Lorsqu'un accord de prise en charge a été passé avec les protecteurs espagnols, tenir son engagement moral jusqu'à la sortie de l'animal et à son placement chez son adoptant.
- ❖ Se refuser à « convoiter » des animaux si une autre association s'est engagée à prendre en charge.

## LE TRANSPORT DES LEVRIERS ESPAGNOLS

Les associations signataires s'engagent à :

- ❖ veiller aux conditions de transport des animaux dans le respect des lois européennes de protection animale et des normes phytosanitaires. Chaque animal doit être accompagné de son passeport européen et de son carnet de vaccination à jour, les vaccins étant faits en stricte conformité avec la législation sanitaire des pays concernés.
- ❖ Veiller à ce que les personnes assurant les transports des animaux en transit vers leur nouveau lieu d'accueil ou d'adoption soient formées sérieusement pour pallier le manque de formation professionnelle.
- ❖ Eviter d'utiliser les sociétés de transport qui n'offrent pas les conditions optimales de confort des animaux et qui génèrent des profits importants sur leur transit.
- ❖ Privilégier le transport des animaux par covoiturage associatif sur le principe de la transparence et du partage à parts égales des frais générés.

## LA NETIQUETTE

La netiquette est un ensemble d'usages basés sur l'éthique nécessaire à tout utilisateur de la Toile. Elle implique transparence, vérité, respect. De nombreux animaux espagnols à l'adoption sont présents sur Internet et de nombreuses associations ont un site web et participent à des forums. De graves manquements à l'éthique ont été constatés.

Nous souhaitons que les associations signataires s'engagent à respecter la netiquette sur leur site internet et dans la relation inter associative avec en toile de fond le leitmotiv : ne pas mentir, ne pas dissimuler, ne pas voler :

- ❖ Publier sur les sites internet des éléments vérifiables et des animaux en cours de préparation sérieuse ou déjà prêts à être remontés et adoptés.
- ❖ S'interdire sur les forums de détourner au profit de sa propre association les familles d'accueil ou les adoptants potentiels contactés par une autre association.
- ❖ Ne pas lancer d'appels à dons abusifs.
- ❖ Ne pas voler des photographies ou des pans de pages ou de sites web.
- ❖ Demander l'autorisation d'un autre site si l'on souhaite reproduire des éléments qu'il a publiés et indiquer le lien correspondant.
- ❖ Pratiquer la réciprocité dans l'échange de liens en demandant au préalable l'autorisation au webmaster du site concerné.

## ***Les concepteurs rédacteurs de la charte***

❖ Louis-Marie PLUMEL

Président fondateur de l'association LEVRIERS EN DANGER, France.....

<http://www.levriers-en-danger.fr>

<http://www.galgos-ethique-europe.eu>

Signataire de

<http://www.crueltyinspain.webnode.com>

et de :

<http://www.unanimus.fr/charte.htm>

❖ Cecile VOISIN

Secrétaire fondatrice de LEVRIERS EN DANGER

Signataire de :

<http://www.unanimus.fr/charte.htm>

❖ Sylvie GARCIA

Trésorière fondatrice de LEVRIERS EN DANGER

Créatrice de :

<http://galgos-podencos.over-blog.fr>

Signataire de :

<http://www.unanimus.fr/charte.htm>

et de :

<http://www.crueltyinspain.webnode.com>

❖ Marie-Hélène VERDIER

Créatrice de :

<http://www.galgos.fr>

<http://agir-pour-les-galgos.over-blog.com>

<http://www.espagne-maltraitance.galgos.fr>

Co-rédactrice de :

<http://www.unanimus.fr/charte.htm>

Signataire de

<http://www.crueltyinspain.webnode.com>

❖ Joëlle OLDENBOURG

Créatrice de :

<http://www.unanimus.fr>

<http://unanimus.over-blog.com>

Co-rédactrice de :

<http://www.unanimus.fr/charte.htm>

Signataire de :

<http://www.crueltyinspain.webnode.com>

❖ Fabienne JOSSIEN

Créatrice de :

<http://www.reflexologie-faby.fr>

Signataire de :

<http://www.unanimus.fr/charte.htm>

Le copyright de cette charte a été déposée sur [www.copyrightdepot.com](http://www.copyrightdepot.com); il possède sa propre adresse internet permanente !

**La reproduction de l'oeuvre décrite est STRICTEMENT INTERDITE.**

Vous pouvez consulter ce copyright à cette adresse

<http://www.copyrightdepot.com/rep150/00046233.htm>

